



**COMITÉ SYNDICAL  
MERCREDI 19 MARS 2025 A 18H00**

**Salle Val de Charente – Annexe Conseil Départemental – rue de l’Alma à Saintes**

*Date de convocation : le 6 mars 2025*

Le mercredi 19 mars à 18h s’est tenue la 2<sup>ème</sup> réunion 2025 du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane à l’annexe du Conseil Départemental à Saintes.

**ETAIENT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS :**

Gérard	GANDAUBER	BEURLAY	Titulaire	
Gérard	PERRIN	BURIE	Titulaire	
Jean-Luc	MARCHAIS	BUSSAC-SUR-CHARENTE	Titulaire	
Jean-Luc	GRAVELLE	CHANIERS	Suppléant 1	
Jean-Luc	FOURRE	CHANIERS	Titulaire 2	
Florence	CAILLAUD	CHERMIGNAC	Suppléant	
Alain	MARGAT	CORME-ROYAL	Titulaire	
Françoise	BARBAUD	COURCOURY	Titulaire	
Laurent	MICHAUD	ECURAT	Titulaire	
Francis	GRELLIER	FONTCOUVERTE	Titulaire	
Jean-Pierre	MORDANT	GEMOZAC	Titulaire	
Stéphanie	VALERI	JAZENNES	Titulaire	
Patrice	SALLAFRANQUE	LA CHAPELLE DES POTS	Titulaire	
Daniel	DE MINIAC	LA CLISSE	Titulaire	Mandataire de Pierre DIETZ - Saintes
Jérôme	GARDELLE	LA JARD	Titulaire	
Vanessa	GHYS	LE DOUHET	Suppléant	
Nicolas	BOURSIQUOT	LES ESSARDS	Suppléant	
Francis	ROTURIER	LUCHAT	Titulaire	
Véronique	LAPREE	MEURSAC	Titulaire	
Philippe	ROUET	MONTILS	Titulaire	Mandataire de Brigitte LECLERC - Saint-Sever- de-Saintonge
Mireille	POLLET	MONTPELLIER DE MEDILLAN	Titulaire	
Lionel	DURAND	NANCRAS	Titulaire	
Brigitte	BOURSIQUOT	NIEUL-LES-SAINTE	Suppléante	
Pierre	TUAL	PISANY	Titulaire	Mandataire d'Amanda LESPINASSE - Saint- Georges-des-Coteaux
Jean-François	BON	PONT-L'ABBE-D'ARNOULT	Titulaire	
Cathie	GUIBERTEAU	PORT-D'ENVAUX	Suppléante	

Sylvain	BARREAUD	PORT-D'ENVAUX	Titulaire	Mandataire de Patrick MACHEFERT - Soulignottes
Bernadette	LANTERNAT	PREGUILLAC	Suppléante	
Marie-Line	CHAUVET	RETAUD	Titulaire	
Philippe	SOULISSE	RIOUX	Titulaire	
Patrice	CABIAC	ROMEGOUX	Suppléant	
Nicole	MAURIN	SAINT-ANDRE-DE-LIDON	Titulaire	
Christelle	BASSO-FIN	SAINT-CESAIRE	Titulaire	
Philippe	GACHET	SAINTE-GEMME	Titulaire	
Monique	RIVIERE	SAINTE-RADEGONDE	Titulaire	
Martine	BUFFET	SAINTE	Titulaire 6	
Evelyne	PARISI	SAINTE	Titulaire 3	
Joël	TERRIEN	SAINTE	Titulaire 4	
Marie-Line	CHEMINADE	SAINTE	Titulaire 2	
Anne-Sophie	REYNAUD	SAINT-SAUVANT	Suppléante	
Jean-Michel	GALLET	SAINT-SULPICE-D'ARNOULT	Titulaire	
Christian	BARBIER	SAINT-VAIZE	Titulaire	
Chantal	GORNET	TANZAC	Titulaire	
Gérard	BOUTON	TESSON	Titulaire	
Jean-Pierre	BRUNET	THENAC	Titulaire	
Catherine	HERAULT	THEZAC	Titulaire	
Stanilas	CAILLAUD	TRIZAY	Titulaire	
Bernard	CHATEAUGIRON	VARZAY	Titulaire	
Jacques	MELLOUL	VENERAND	Titulaire	
Jean	GEAY	VIROLLET	Titulaire	

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS :**

Nathalie	SIRRE-LAMBERT	BURIE	Suppléante	
Christian	GARRAUD	CHERAC	Suppléant	
Philippe	CHASSERIAU	LE SEURE	Titulaire	
Cyrille	BLATTES	LE SEURE	Suppléant	
Bernadette	HADJ	LES GONDS	Titulaire	
Mikaël	MOINET	NIEUL-LES-SAINTE	Titulaire	
Philippe	DELHOUME	PESSINES	Titulaire	
Martine	MIRANDE	PREGUILLAC	Titulaire	
Bernard	COMBEAU	SAINT-BRIS-DES-BOIS	Titulaire	
Géraldine	DESRENTES	SAINT-BRIS-DES-BOIS	Suppléant	
Pierre	DIETZ	SAINTE	Titulaire 8	Pouvoir à Joseph DE MINIAC
Amanda	LESPINASSE	SAINT-GEORGES-DES- COTEAUX	Titulaire	Pouvoir à Pierre TUAL - Pisany
Frédéric	ROUAN	SAINT-GEORGES-DES- COTEAUX	Suppléant	
Brigitte	LECLERC	SAINT-SEVER-DE SAINTONGE	Titulaire	Pouvoir à Philippe ROUET - Montils
Patrick	MACHEFERT	SOULIGNONNES	Titulaire	Pouvoir à Sylvain BARREAUD - Port d'Envaux
Marie-Claude	PELLETIER	TRIZAY	Suppléante	

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES MESDAMES ET MESSIEURS LES PERSONNES INVITEES :**

Guillaume BRAULT Sous-Préfet

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, dûment convoqué, se réunit pour la 2<sup>ème</sup> fois de l'année, sous la présidence de Pierre TUAL, Président du Pays de Saintonge Romane. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h05.

Monsieur Francis GRELIER, Maire de la commune de Fontcouverte est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie les élus pour leur présence puis présente les absents excusés (cf. ci-dessus).

Il présente ensuite l'ordre du jour de la séance.

# ADMINISTRATION DU PAYS

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 05/03/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-25, L. 5211-2 et L. 5711-1,

Monsieur TUAL soumet aux voix le procès-verbal de la séance précédente du 5 mars 2025 ; il demande s'il y a des observations.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## FINANCES

### 1. Approbation du Compte Financier Unique 2024 [Décision]

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Pays de Saintonge Romane, lequel peut se résumer ainsi :

Il est précisé que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe ROUET, Vice-Président en charge des finances.

### RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Fonctionnement		Investissement	
Solde reporté	135 575.51	Solde reporté	247 810.72
Recettes	654 825.82	Recettes	49 392.38
Dépenses	644 149.95	Dépenses	24 199.06
<b>Résultat annuel</b>	<b>10 675.87</b>	<b>Résultat annuel</b>	<b>25 193.32</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>146 251.38</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>273 004.04</b>
<b>Résultat total :</b>		<b>419 255.42</b>	
Engagements en recette	179 729.00	RAR en recette	4 804.00
Engagements en dépense	-	RAR en dépense	-
<b>Solde engagements</b>	<b>179 729.00</b>	<b>Solde RAR</b>	<b>4 804.00</b>
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>325 980.38</b>	<b>Total investissement</b>	<b>277 808.04</b>
<b>Ensemble Fonctionnement / Investissement</b>		<b>603 788.42</b>	

Concernant le fonctionnement, Monsieur ROUET indique qu'en 2023, environ 107 000 € d'excédent avait été reporté en raison des charges de personnels qui n'avaient pas été consommés. Il rappelle que les fonds européens de 2022 à 2024 n'ont pas été versés au Pays de Saintonge Romane.

Monsieur ROUET explique qu'il y a eu des incertitudes concernant le SCoT. Des frais n'ont donc pas pu être dépensés. Ils ont donc été reportés sur 2025.

En matière de personnel, il y a eu des aléas durant l'année 2024. Il a eu un départ qui n'a, pour l'instant pas été remplacé.

Le Président quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote. L'assemblée approuve le compte financier unique 2024 du budget principal.

**Le Comité Syndical déclare à l'unanimité que le Compte financier Unique du Budget Principal dressé pour l'exercice 2024 n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget principal.**

➤ **AVIS DU BUREAU : FAVORABLE À L'UNANIMITÉ**

➤ **AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE À L'UNANIMITÉ**

## 2. Vote du budget primitif 2025 [Décision]

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants, L. 2313-1 et suivants, L.5211-36, L.5217-10-6, L.5711-1 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 03-494-DRCLAJ-B2 du 24 février 2003 portant création du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, modifié par les arrêtés préfectoraux n°12-177 DRCTE-B2 du 20 janvier 2012, 14-411-DRCTE-B2 du 13 février 2014 et 18-1558 bis DCC-BI du 30 juillet 2018 ;

**Vu** les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Considérant le produit des recettes nécessaire au financement des missions du socle commun ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 5 mars 2025 ;

Le Président, présente le projet de budget primitif 2025, joint en annexe, aux membres de l'Assemblée.

Ce projet s'équilibre pour la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 010 000€ et pour la section d'investissement, en dépenses à la somme de 360 000 €.

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, soit pour ce budget 2025 : 69 096 € pour la section de fonctionnement et 25 149 € pour la section d'investissement.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe ROUET, Vice-Président en charge des finances.

Monsieur ROUET présente les propositions budgétaires pour 2025.

### Section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2024	CA 2024	Engagements reportés	Propositions nouvelles 2025	Budget total 2025
011 – Charges à caractère général	238 825,00 €	157 685,52 €		278 270,00 €	278 270,00 €
012 – Charges de personnel	484 485,00 €	397 323,60 €		502 100,00 €	502 100,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	148 369,00 €	43 780,03 €		140 923,32 €	140 923,32 €
68 – Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 431,00 €			6 531,00 €	6 531,00 €

023 – Virement à la section d'investissement	15 000,00 €		31 000,00 €	31 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>969 000,00 €</b>	<b>644 149,95 €</b>	<b>1 010 000,00 €</b>	<b>1 010 000,00 €</b>

Pour les charges à caractère général, Monsieur ROUET indique, comme il avait été précisé lors du DOB, qu'il est nécessaire de faire une mise à niveau en ce qui concerne la sécurité informatique et le SIG de la structure ce qui n'avait pas été fait depuis trois ans afin de se prémunir notamment des cyberattaques. Un cabinet spécialisé a été sollicité pour réaliser un audit et la feuille de route.

Concernant les charges de personnel, le Pays de Saintonge Romane a connu un fonctionnement amputé ces deux dernières années mais devrait retrouver, en 2025, un fonctionnement normal en matière de personnel. De plus, le Pays de Saintonge souhaiterait se doter d'un stagiaire.

Les 31 000 € dans le chapitre Virement à la section d'investissement servira à financer l'achat d'un véhicule de service et une partie de la remise à niveau de l'informatique qui est immobilisé.

<b>Section de fonctionnement</b>					
<b>Recettes</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>CA 2024</b>	<b>Report</b>	<b>Proposition nouvelle</b>	<b>BP 2025</b>
002 – Excédent antérieur reporté (information budgétaire)	135 575,51 €	135 575,51 €		146 251,38 €	146 251,38 €
013 – Atténuation de charges	4 356,49 €	2 339,30 €		2 813,13 €	2 813,13 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	21 139,00 €	21 139,00 €		24 672,00 €	24 672,00 €
70 – Prod. Serv. Du domaine et ventes directes	300,00 €	150,00 €		300,00 €	300,00 €
74 – Dotations et participations	798 418,00 €	618 688,37 €	179 729,00 €	652 394,49 €	832 123,49 €
75 – Autres produits de gestion courante	9 211,00 €	7 953,86 €		3 840,00 €	3 840,00 €
77 – Produits spécifiques		4 555,29 €			
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>969 000,00 €</b>	<b>790 401,33 €</b>	<b>179 729,00 €</b>	<b>830 271,00 €</b>	<b>1 010 000,00 €</b>

Les 2 813,13 € sont les remboursements par les assurances pour les arrêts maladie.

Les 300 € se justifient par la participation financière des collectivités pour l'utilisation du SIG.

Les Producteurs Fermiers participent à hauteur de 3 840 € à la démarche de la valorisation fermière que le pays mène.

Section d'investissement				
Dépenses	Budget 2024	CA 2024	Propositions nouvelles 2025	Total budget 2025
040 - Opérations d'ordre entre sections	21 139,00 €	21 139,00 €	24 672,00 €	24 672,00 €
<b>Opérations d'investissement</b>	<b>324 861,00 €</b>	<b>3 060,06 €</b>	<b>335 328,00 €</b>	<b>335 328,00 €</b>
Opération 13 – Equipement informatique	6 300,00 €	120,64 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Opération 14 – Mobilier et aménagement			1 419,00 €	1 419,00 €
Opération 17 – SCoT	295 161,00 €		305 009,00 €	305 009,00 €
Opération 18 – LEADER	6 300,00 €	2 939,42 €	1 900,00 €	1 900,00 €
Opération 26 - Renouvellement de véhicule de service	15 000,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €
Opération 19 – Dispositif de prévention			2 000,00 €	2 000,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>346 000,00 €</b>	<b>24 199,06 €</b>	<b>360 000,00 €</b>	<b>360 000,00 €</b>

Concernant l'opération 19, il s'agit d'un boîtier d'appel d'urgence et autres équipements dédiés à la prévention destinés aux agents du Pays de Saintonge Romane et notamment l'agent d'entretien qui réalise son travail durant des horaires matinaux.

Section d'investissement					
Recettes	Budget 2024	CA 2024	Report	Propositions nouvelles 2025	Total budget 2025
001 - Excédent d'investissement reporté (info budgétaire)	247 810,72 €	247 810,72 €		273 004,04 €	273 004,04 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	495,28 €	31,58 €		16,28 €	16,28 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	77 890,00 €	45 360,80 €		51 175,68 €	51 175,68 €
13 - Subvention d'investissement	4 804,00 €		4 804,00 €		4 804,00 €
021 – Virement à la section de fonctionnement	15 000,00 €			31 000,00 €	31 000,00 €
27 – Autres immobilisations financières		4 000,00 €			
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>346 000,00 €</b>	<b>297 203,10 €</b>	<b>4 804,00 €</b>	<b>355 196,00 €</b>	<b>360 000,00 €</b>

Ce projet s'équilibre pour la section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 1 010 000€ et pour la section d'investissement, en dépenses à la somme de 360 000 €.

BALANCE GENERALE							
Section de fonctionnement							
Dépenses 2025	Reports	Propositions nouvelles	Total	Recettes 2025	Reports	Propositions nouvelles	Total
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		278 270 00	278 270 00	013 - ATTENUATION DE CHARGES		2 813 13	2 813 13
012 - CHARGES DE PERSONNEL		502 100 00	502 100 00	70 - PROD. SERV. DU DOMAINE ET VENTES DIRECTES		300 00	300 00
05 - AUTRES CHARGES GEST. COURANTE		140 923 32	140 923 32	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	170 720 00	652 394 49	832 123 49
07 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		-	-	75 - AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE		3 840 00	3 840 00
08 - DOTATIONS AUX AMORT. DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		6 531 00	6 531 00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		-	-
24 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		31 000 00	31 000 00	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		24 672 00	24 672 00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		51 175 68	51 175 68	Total	179 720 00	684 019 62	863 748 62
Total		1 010 000 00	1 010 000 00	Excédent reporté		-	146 251 38
Déficit reporté		-	-	Total recettes et excédent reporté		-	1 010 000 00
Total dépenses et déficit reporté		-	1 010 000 00				

  

Section d'investissement							
Dépenses 2025	Reports	Propositions nouvelles	Total	Recettes 2025	Reports	Propositions nouvelles	Total
Depenses réelles			335 328 00	Recettes réelles			4 820 28
10 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		-	-	10 - APPORTS, DOT. ET RESERVES		16 28	16 28
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-	-	16 - EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES		-	-
- Opération 11 - SIG		-	-	13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		-	-
- Opération 13 - Equipement informatique		10 000 00	10 000 00	- Opération 17 - SCoT		-	-
- Opération 14 - Mobilier et aménagement		1 419 00	1 419 00	- Opération 18 - LEADER	4 804 00	-	4 804 00
- Opération 17 - SCoT		305 009 00	305 009 00	- Opération 18 - LEADER		-	-
- Opération 18 - LEADER		1 900 00	1 900 00	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		31 000 00	31 000 00
- Opération 20 - Renouvellement de véhicule de service		15 000 00	15 000 00	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-	-
- Opération 29 - Dispositifs de prévention		2 000 00	2 000 00	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		51 175 68	51 175 68
020 - DEPENSES IMPREVUES		-	-	Total	4 804 00	82 191 96	86 995 96
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		24 672 00	24 672 00	Excédent reporté		-	273 004 04
Total		360 000 00	360 000 00	Total recettes et report		-	360 000 00
Déficit reporté		-	-				
Total dépenses et report		-	360 000 00				

  

Budget total			
Depenses	Dépenses 2025	Recettes	Recettes 2025
	1 370 000 00		1 370 000 00

## RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Fonctionnement		Investissement	
Solde reporté	135 575.51	Solde reporté	247 810.72
Recettes	654 825.82	Recettes	49 392.38
Dépenses	644 149.95	Dépenses	24 199.06
Résultat annuel	10 675.87	Résultat annuel	25 193.32
Résultat cumulé	146 251.38	Résultat cumulé	273 004.04
<b>Résultat total :</b>		<b>419 255.42</b>	
Engagements en recette	179 729.00	RAR en recette	4 804.00
Engagements en dépense	-	RAR en dépense	-
Solde engagements	179 729.00	Solde RAR	4 804.00
Total Fonctionnement	325 980.38	Total investissement	277 808.04
<b>Ensemble Fonctionnement / Investissement</b>		<b>603 788.42</b>	

Affectation du résultat	1068	-
Résultat de fonctionnement prévisionnel	002	146 251.38
Résultat d'investissement reporté	001	273 004.04
<b>Résultat annuel</b>		<b>35 869.19</b>

Monsieur ROUET présente les engagements reportés

FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
SOCLE COMMUN					
Contractualisation					
Tiers	Objet	Chapitre	Compte	Fonction	Montant
Paierie régionale	Soutien à l'ingénierie Chef de projet territorial 2022	74	7472	020	12 500.00 €
Paierie régionale	Soutien à l'ingénierie Chef de projet territorial 2024	74	7472	020	10 000.00 €
Paierie régionale	Soutien à l'ingénierie animation LEADER 2024	74	7472	020	9 988.00 €
ASP	Animation ingénierie du programme LEADER 2022	74	74773	61	40 818.00 €
ASP	Animation ingénierie du programme LEADER 2023	74	74773	61	58 286.00 €
ASP	Animation ingénierie du programme LEADER 2024	74	74773	61	48 137.00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement reportées sur le socle commun</b>					<b>179 729.00 €</b>

INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Opération	Objet	Compte	Fonction	Montant
18 - LEADER	Budget communautaire et fonds structurels - FEADER	13173	61	4 804.00 €
<b>Total des restes à réaliser recettes</b>				<b>4 804.00 €</b>

Madame CHEMINADE, élue Régionale indique avoir demandé à la Région Nouvelle-Aquitaine, à d'autres élus régionaux si le retard de paiement des subventions est le même sur le territoire régional et quelles en sont les raisons. Madame CHEMINADE a exprimé ne pas avoir eu de réponses concluantes quant à ce retard.

Monsieur le Président et Monsieur ROUET remercient Madame CHEMINADE de s'être renseignée.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant cette proposition de budget primitif 2025. En l'absence de remarque supplémentaire, Monsieur le Président soumet cette proposition aux voix.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2025.**

➤ **AVIS DU BUREAU : FAVORABLE À L'UNANIMITÉ**

➤ **AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE À L'UNANIMITÉ**

### 3. Cotisations annuelles 2025 des EPCI [Décision]

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L. 2121-31, L.5212-16 et L.5711-1 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 03-494-DRCLAJ-B2 du 24 février 2003 portant création du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane, modifié par les arrêtés préfectoraux n°12-177 DRCTE-B2 du 20 janvier 2012, 14-411-DRCTE-B2 du 13 février 2014 et 18-1558 bis DCC-BI du 30 juillet 2018 ;

**Vu** les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

**Vu** la délibération du Comité syndical n° CS 13/2024 du 13 mars 2024 portant sur la subvention versée à l'Association les Savoir-Faire du Cognac, relative à la démarche de candidature UNESCO ;

Considérant le produit des recettes nécessaire au financement des missions du socle commun ;

Considérant le débat d'orientations budgétaires du 5 mars 2025 ;

Le Président propose de maintenir la cotisation commune annuelle 2025 à 5,50 € par habitant, et la cotisation des missions à la carte 2025 à 1,37 € par habitant compte tenu de l'évolution des missions.

**Cotisation commune 2025 calculée sur la base de la population totale des EPCI :**

Cotisation sur socle commun à <b>5,50 € / habitant</b> - population totale : 96 465 habitants	
CdA Saintes Grandes Rives, l'Agglo (63 044 habitants)	346 742,00 €
CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (15 100 habitants)	83 050,00 €
CdC Cœur de Saintonge (18 321 habitants)	100 765,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>530 557,50 €</b>

**Cotisation complémentaire 2025 calculée sur la base de la population totale des EPCI :**

Cotisation complémentaire à <b>1,37 € / habitant</b> - population totale : 33 421 habitants	
CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (15 100 habitants)	20 687,00 €
CdC Cœur de Saintonge (18 321 habitants)	25 099,77 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 786,77 €</b>

Monsieur ROUET indique qu'il n'y a pas d'augmentation des cotisations prévues.

La subvention relative à la démarche de candidature UNESCO, portée par l'association les Savoir-Faire du Cognac, est fixée conformément aux modalités prévues par la délibération n° CS 13/2024 susvisée, et fait l'objet d'une participation complémentaire.

Cette subvention s'élève à 8 952,18 € pour 2025 (année 2).

Ces modalités prévoient le calcul de la subvention sur la base paramètres tels que la viticolité et le nombre de metteurs sur le marché, et la population municipale de la CDA Saintes Grandes Rives, l'Agglo et de la CDC de Gémozac et de la Saintonge Viticole, et la participation de l'ensemble des EPCI au financement de cette subvention avec une répartition au prorata de la population municipale ;

**Cotisation calculée au prorata de la base de la population municipale des EPCI :**

Cotisation sur socle commun - population municipale : 93 171 habitants	
CdA Saintes Grandes Rives, l'Agglo (60 641 habitants)	5 822,65 €
CdC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (14 715 habitants)	1 422,61 €
CdC Cœur de Saintonge (17 563 habitants)	1 706,92 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 952,18 €</b>

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant les cotisations des EPCI pour la subvention attribuée aux Savoir-Faire du Cognac pour la candidature UNESCO. En l'absence d'observation ou de question, le Président soumet la décision au vote.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cotisation commune à 5,50 € par habitant au titre de l'exercice 2025 pour les trois EPCI membres et la cotisation complémentaire à 1,37 € par habitant au titre de l'exercice 2025, pour les Communautés de Communes Cœur de Saintonge et de Gémozac et de la Saintonge Viticole ainsi que le montant de 8 952,18 € pour la cotisation qui sera versée à l'association Les Savoir-Faire du Cognac pour l'année 2025.

- **AVIS DU BUREAU : FAVORABLE À L'UNANIMITÉ**
- **AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE À L'UNANIMITÉ**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les délégués que l'Atelier SCoT n°3 aura lieu le 17 juin à 9h15.

Monsieur MARCHAIS demande si les ateliers tourneront sur les trois EPCI. Monsieur le Président répond qu'il s'agit surtout de trouver des salles qui permettent la tenue de ces ateliers.

Monsieur GARDELLE fait part de ses difficultés de se rendre disponible pour les ateliers durant ces horaires de travail.

Monsieur DURAND comprend mais il indique qu'il y aura les commissions SCoT se tiendront en début de soirée et des restitutions des ateliers y seront réalisées.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur le Président lève la séance à 18h35. Il remercie les membres du Comité Syndical et les agents du Pays.

**Pierre TUAL**



Président du Syndicat Mixte  
du Pays de Saintonge Romane

**Francis GRELLIER**

A stylized blue ink signature of Francis Grellier.

Secrétaire de séance